



Laïcité: un fossé entre discours et réalité

Retour au réel

Le Conseil des sages de la laïcité dresse son bilan après quatre ans d'activité



Dominique Schnapper Jean-Michel Blanquer dans un collège du Val-de-Marne, le 21 mars 2019.

Sipa Press

La famille de Samuel Paty, l'enseignant tué en octobre 2020 par un jihadiste, a annoncé mercredi porter plainte pour « non-assistance à personne en péril » et « non-empêchement de crime », dénonçant une série de défaillances de l'administration française dans les jours qui précédé l'attentat.

Un souffle parcourt le meeting d'Emmanuel Macron samedi à Nanterre. Le candidat vient de faire entonner La Marseillaise par le public en hommage à Samuel Paty. Il reprend : « Liberté, égalité, fraternité, laïcité□! (...) Je suis sûr d'une chose : c'est que nos valeurs sont les meilleures réponses aux défis des temps, elles sont profondément modernes. Liberté, égalité, fraternité, laïcité□! » Accoler le mot « laïcité » à la devise républicaine n'a rien d'anodin. A fortiori quand cet ajout vient après une condamnation du « fanatisme islamiste qui sème la mort, (...) du séparatisme qui veut installer dans la République la règle de quelques-uns et le règne du plus fort ». Le tournant des Mureaux (son discours très ferme sur le séparatisme du 2 octobre 2020, deux semaines avant l'assassinat de Samuel Paty) est assumé, voire amplifié, la page d'une laïcité « ouverte » définitivement tournée.

Quelques jours plus tard, dans une salle surannée du Conservatoire national des arts et métiers, le bilan du Conseil des sages de la laïcité donne un écho concret au sujet. Après quatre ans d'activité, l'instance installée par Jean-Michel Blanquer en janvier 2018, destinée à éclairer l'Education nationale sur la laïcité et « l'enseignement laïque des faits religieux », est lucide. Sa présidente, Dominique Schnapper : « On a semé, on a donné des instruments intellectuels à ceux qui veulent savoir, à ceux qui veulent lutter. Au moins, on a rempli cette mission. »

Face aux enseignants désespérés par la contestation des règles républicaines, par la



remise en cause des vérités scientifiques, par tout ce que le sujet suscite d'incompréhension et de malaise, le conseil a produit un Vade-mecum de la laïcité à l'école, a accompagné la formation des « 1 000 formateurs », relais de la laïcité chez les enseignants. Et vient même de produire un fascicule de 40 pages sur « l'évitement des cours d'éducation physique et sportive et le recours aux certificats médicaux non justifiés ». Autrement dit, cette épidémie de motifs bidons, telle la commode « allergie au chlore » pour sécher la piscine. Une pratique vieille comme les cours de natation mais souvent inspirée aujourd'hui par des raisons religieuses.

Générationnel. Faut-il ainsi traquer les entorses à la laïcité dans leurs moindres recoins ? Les Sages en sont convaincus. Pour la philosophe Catherine Kintzler, « les problèmes ne peuvent plus être dissimulés sous le tapis » ; elle appelle à aider ces « profs découragés, persuadés qu'ils ne seront pas soutenus, à qui on a trop longtemps dit de négocier et de s'incliner et qui font désormais de l'autocensure ». Delphine Girard, professeur de lettres, commente : « Le problème fondamental est générationnel. Le temps joue contre nous. Le fossé est générationnel et culturel. Dans les quartiers sensibles, où la laïcité provoque de la défiance, c'est encore plus difficile. »

Deux chiffres sont parlants. Parmi les agents publics, seuls 15% déclarent avoir reçu une formation à la laïcité au cours de leur carrière. Mais, selon un sondage Ifop, « 94% des enseignants du secondaire sont favorables à la loi sur l'interdiction des signes religieux ostensibles à l'école », rappelle Iannis Roder, professeur d'histoire-géographie en Seine-Saint-Denis. Observation d'Alain Seksig, ancien inspecteur général de l'Éducation : « Pendant longtemps, la laïcité allait de soi, puis, on a commencé à dire que "c'était compliqué"... » Approuvé par Iannis Roder, qui a commencé sa carrière dans les années 1990 : « Pour ma génération, c'était une évidence. Puis, il y a eu le non-respect de la minute de silence pour le 11-Septembre puis pour les attentats de Mohamed Merah, puis pour Samuel Paty. » En 1982, l'historienne Mona Ozouf, dans une préface à un livre sur la question, estimait pourtant que cette adhésion était « acquise ».

